

(LA RELIGION (dine

<"xml encoding="UTF-8?>

LA RELIGION (dine)

La religion constitue un ensemble de croyances, une série de prescriptions pratiques et morales que les messagers de Dieu transmettent à l'homme pour le guider sur terre.

Le crédit accordé à ces croyances, l'accomplissement de ces prescriptions font accéder l'homme au bonheur ici-bas et à la félicité dans l'au-delà. Autrement dit, la piété et la fidélité aux instructions de Dieu et du Prophète conditionnent notre bonheur en ce monde éphémère et notre béatitude dans l'autre monde, univers éternel et de l'infini.

On sait ce qui particularise le bienheureux: il est celui qui vise un but juste, qui ne s'égare pas, qui possède un bon caractère, qui accomplit de bonnes actions; il est celui qui garde un cœur assuré, un courage impassible dans cette vie pleine de tourments.

La religion de Dieu nous guide vers le bonheur; sans elle, cette félicité s'avérerait inaccessible. Les croyances religieuses, telle une police secrète, s'incrustent dans le for intérieur de l'homme; elles l'accompagnent partout, le dissuadant du vice et l'exhortant à la vertu. La foi est pour l'homme confronté aux vicissitudes de la vie le plus puissant, le plus solide des appuis; elle lui permet d'écartier toute crainte, toute appréhension car, en toute circonstance, les croyants gardent leur sang-froid: vis à vis d'eux-mêmes, ils ne ressentent aucun dédain, aucun mépris, vu qu'ils se savent liés à l'omnipotence du Créateur; aussi, ont-ils le cœur assuré, l'esprit hardi et serein.

La religion nous prescrit aussi d'acquérir une éthique de choix et d'accomplir, autant que possible, de bonnes et dignes actions. Donc, on peut distinguer dans la religion:

1- Les croyances (de foi)

2- L'éthique (morale)

3- L'action (pratique)

Pour satisfaire l'attente du lecteur nous allons nous consacrer à expliciter cette division succincte.

1 - Les croyances

En nous référant à notre raison, nous nous apercevons que le monde phénoménal, avec l'ordre prodigieux qui le régit, ne peut être une création spontanée, que l'étonnante organisation de l'univers n'a pu se faire sans un organisateur. Assurément, il y a un Créateur qui, grâce à son omnipotence et à sa science infinie, a fait apparaître cet univers immense et l'a mis en mouvement en rapport avec les lois constantes et invariables qu'il a instaurées dans le monde existant; rien n'a été créé inutilement, rien n'est de trop et aucune créature ne peut échapper aux décrets divins qui gouvernent l'univers. Peut-on s'imaginer qu'un tel Dieu, qui affectionne et sollicite autant ses créatures, puisse délaisser l'homme, chef d'œuvre de la Création. Peut-on penser que le Seigneur puisse abandonner la société humaine à elle-même, à ses caprices et donc, à l'égarement et à l'erreur? La réponse n'est que trop claire.

C'est pourquoi, il envoie, par l'intermédiaire de messagers infaillibles des instructions aux hommes afin que ces derniers, en exécutant ses directives, parviennent au bonheur. Ici-bas, les effets et les avantages de l'observation des principes religieux ne nous apparaissent pas très clairement. Les bienfaiteurs ne sont pas toujours récompensés, et les criminels et les oppresseurs ne sont pas toujours châtiés. Aussi, on peut en déduire qu'il existe un autre monde où tous nos actes sont examinés: les bonnes actions y sont rétribuées, les mauvaises punies.

La religion pousse les gens vers ces croyances - et vers d'autres sur lesquelles nous reviendrons plus amplement - et ainsi, les détoune de l'ignorance.

2- L'Ethique (morale)

La religion nous enseigne d'acquérir de bonnes moeurs, un bon caractère, de bonnes qualités; elle nous invite à remplir nos devoirs, à devenir charitables, humanistes, affectueux, fidèles, de bonne humeur, agréables, justes; elle nous prescrit de défendre nos droits, sans dépasser leur cadre, et de ne pas violer les biens et l'intégrité physique ou morale des autres. La religion nous encourage à rechercher le savoir et la culture, à être prêt à tout sacrifice, à choisir dans tout ce qui touche à notre existence quotidienne la voie de la justice et de la modération.

3- L'action (pratique)

La religion nous commande d'accomplir dans la vie des actes utiles et bienfaisants pour notre société et nous-mêmes; elle nous proscrit les actions qui mènent à la corruption et à la décadence; elle nous enseigne d'effectuer la prière, le jeûne et les autres actes qui témoignent de notre soumission au Seigneur et au culte que nous lui vouons dans la pratique.

Tous ces règlements, toutes ces prescriptions que nous recommande la religion sont donc tantôt d'ordre moral, tantôt d'ordre pratique, quand ils ne relèvent pas de la foi même. Comme nous l'avons dit, leur acceptation et leur mise en pratique constituent le seul moyen pour parvenir au bonheur car, l'homme heureux - nous le savons - est celui qui a le sens des réalités, possède une bonne morale et accomplit des actes appréciables.

Est-il nécessaire pour l'homme de s'attacher à une religion?

La première question qui peut se poser est celle-ci: que viennent faire dans la vie des hommes la religion et la croyance en Dieu? La société humaine ne peut-elle pas poursuivre sa vie sans la foi et la religion? N'appelle-t-on pas croyant celui qui affirme l'existence d'un Dieu pour l'univers et accomplit certains actes afin de Le satisfaire?

Dans la société, chaque individu peut considérer que ses devoirs sont déterminés par des lois instaurées par l'homme; alors les lois humaines remplaçant la religion, celle-ci devient apparemment superflue. Mais, en examinant quelque peu les préceptes et règles de l'Islam, on déduit l'inverse: en effet, la religion musulmane ne s'est pas seulement préoccupée de prier et de louer Dieu ; elle a établi des règles complètes, des décrets particuliers pour tout ce qui relève du domaine individuel et social de l'homme; elle a étudié de façon étonnante l'univers immense qu'est l'humanité, fixant des règlements adéquats concernant chaque action ou inaction de L'homme de sa vie individuelle ou sociale; elle a, enfin, à tout de point de vue et dans toute la mesure du possible, assuré et garanti le bonheur et la félicité des individus dans la société humaine; et toute personne de bonne foi confirmara que les règles décrétées par la pensée limitée de l'homme ne peuvent rivaliser avec la religion de l'Islam, religion du Dieu

Tout-Puissant, comme le rappelle le Coran:

1- "La religion, aux yeux de Dieu, est vraiment l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été donné ne se sont opposés les uns aux autres, et par jalousie, qu'après avoir reçu la Science. Quant à celui qui ne croit pas aux Signes de Dieu, qu'il sache que Dieu est prompt dans ses comptes" (Coran, 3:19).

La religion que tous les prophètes recommandent se définit par le culte de Dieu et la soumission à ses prescriptions. Or, bien que distinguant le vrai du faux, les savants en religion refusèrent par fanatisme de reconnaître la vérité; ils choisirent chacun une voie et une multitude de religions apparues sur terre. En fait, ce groupe de gens a renié les versets de Dieu et le Seigneur les punira bientôt pour leurs actes impies.

2- "Le culte de celui qui recherche une religion en dehors de l'Islam n'est pas accepté. Cet homme sera, dans la vie future, au nombre de ceux qui ont tout perdu (Coran, 3:85).

3- "O vous qui croyez! Entrez tous dans la paix; ne suivez pas les traces du Démon: il est votre ennemi déclaré" (Coran, 2:208).

4- "Soyez fidèles à l'alliance de Dieu après l'avoir contractée. Ne violez pas les serments, après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Dieu comme garant contre vous. Dieu sait parfaitement ce que vous faites (Coran, 14:91).

5- "Appelle les hommes dans le chemin de ton Seigneur, par la sagesse et une belle exhortation; discute avec eux de la meilleure manière. Oui, ton Seigneur connaît parfaitement celui qui s'égare hors de son chemin, comme il connaît ceux qui sont bien dirigés" (Coran, 16:127).

Autrement dit, le Musulman, pour propager sa foi, doit adapter son discours à l'interlocuteur; s'il ne parvient pas à le guider par ses conseils et ses preuves, il lui faut recourir à la discussion (dialectique) afin de le convaincre et de l'amener dans le droit chemin.

6- "Lorsque le Coran est récité, écoutez-le et taisez-vous. Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde" (Coran, 7:204).

7- "O vous qui croyez! Obéissez à Dieu! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Portez vos différends devant Dieu et devant le Prophète; - si vous croyez en Dieu et au Jour dernier - c'est mieux ainsi; c'est le meilleur arrangement" (Coran, 4:59).

Cela signifie que dans la société islamique le Coran et les paroles du Prophète constituent les seules références étayant un jugement relatif à un différend; on doit y recourir pour résoudre

toutes les contestations; si un Musulman résous par la raison un différend, son jugement est accepté parce que le Coran reconnaît l'ordre de la raison.

8- "Tu as été doux à leur égard par une miséricorde de Dieu. Si tu avais été rude et dur de cœur, ils se seraient séparés de toi. Pardonne-leur! Demande pardon pour eux; consulte-les sur toute chose; mais, lorsque tu as pris une décision, place ta confiance en Dieu. Dieu aime ceux qui ont confiance en Lui" (Coran, 3:159).

Le Seigneur ordonne au tuteur bien-aimé des Musulmans de se conduire avec douceur et de délibérer avec les gens car la bonne conduite et la délibération concernant les affaires favorisent l'affection au sein du groupe, d'autant plus que l'attachement des individus au tuteur de la communauté s'avère nécessaire pour que celui-ci puisse avoir un ascendant sur eux. Toutefois, comme les gens peuvent se tromper, le Seigneur commande au tuteur de se décider - après avoir délibéré - de façon autonome; c'est-à-dire, de s'en remettre à Dieu car rien ne peut empêcher la volonté divine de se réaliser.

D'ailleurs, le Tout-Puissant présente les religions judaïque et chrétienne qui disposent de livres célestes tels que l'Ancien Testament et l'Evangile ainsi que de préceptes et de règlements sociaux, comme suit: "Nous avons, en vérité, révélé la Thora où se trouvent une Direction et une Lumière. D'après elle, et pour ceux qui pratiquaient le Judaïsme, les maîtres et les docteurs rendaient la justice, conformément au Livre de Dieu dont la garde leur été confiée et dont ils étaient les témoins. Ne craignez pas les hommes; craignez-Moi! Ne vendez pas mes Signes à vil prix. Les incrédules sont ceux qui ne jugent pas les hommes d'après ce que Dieu a révélé" (Coran, 5:44).

L'Evangile et la Bible dont disposent actuellement les juifs et les chrétiens confirment ce propos car, dans la Bible on trouve nombre de règles juridiques, de lois pénales que l'Evangile, apparemment, reprend à son compte.

Conclusion:

De ce qui précède, on déduit que d'après le Coran, la religion est une méthode de vie s'imposant à l'homme; ce qui distingue une loi sociale de la religion, c'est que cette dernière provient du Dieu Tout-Puissant alors que l'autre est le produit de l'opinion des gens. Autrement dit, la religion concilie vie sociale des hommes et adoration de Dieu, ce que ne peuvent réaliser

les lois sociales.

Des avantages de la religion

Notre précédent propos a montré que la religion exerce une influence profonde dans la réformation de l'individu et de la société mais, aussi, que la religion est l'unique voie menant au bonheur.

Une société qui rejette la religion perd son sens des réalités et sa clairvoyance; elle gaspille son temps si précieux dans l'égarement, les apparences et la négligence; elle délaisse la raison et tombe dans l'animalité, la bassesse et l'immoralité. Ainsi, les priviléges humains se trouvent entièrement absents d'une telle société qui non seulement ne parvient pas à la félicité éternelle, et à la perfection suprême mais, subit, ici-bas, les effets néfastes et funestes de ses erreurs et déviations. Cette société subira, tôt ou tard, les méfaits de sa négligence et réalisera enfin que l'unique route menant au bonheur part de la religion et de la foi en Dieu; c'est à dire, qu'elle regrettera son attitude passée. Le Seigneur Tout-Puissant déclare: "Heureux celui qui la (l'âme) purifie! Mais celui qui la corrompt est perdu!" (Coran, 91:9-10). Autrement dit, pour parvenir au bonheur et au salut, on ne doit pas se laisser corrompre. Toutefois, il faut savoir que le bonheur de l'homme et la prospérité, tant de l'individu que de la société, dépendent de l'observation pratique des prescriptions religieuses; car, ce qui compte c'est la vérité même et non les apparences de la vérité. Celui qui, se croyant musulman, attend l'ange du bonheur, alors qu'il est de mauvaise foi et commet des vilenies, ressemble au malade qui s'imagine qu'avec l'ordonnance du médecin dans sa poche sa guérison est assurée. Une telle conception de la foi ne mène pas bien loin.

La parole du Seigneur Tout-Puissant nous le rappelle: "Ceux qui croient, ceux qui pratiquent le Judaïsme, ceux qui sont Chrétiens ou Sabéens, ceux qui croient en Dieu et au dernier Jour, ceux qui font le bien: voilà ceux qui trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'éprouveront plus alors aucune crainte, ils ne seront pas affligés" (Coran, 2:62).

Il est possible de déduire, à partir de ce verset, que tous ceux qui auront cru en Dieu, au jour dernier et pratiqué le bien seront sauvés, même s'ils ne reconnaissent pas tous les prophètes; or les versets 150 et 199 de la sourate "Les femmes" considèrent comme impies ceux qui ne reconnaissent pas tous les prophètes: "Ceux qui ne croient pas en Dieu et en son Prophète; ceux qui veulent établir une distinction entre Dieu et ses prophètes en disant: Nous croyons en

certains d'entre eux, nous ne croyons pas en certains autres"; ceux qui veulent suivre une voie intermédiaire: "ceux-là sont vraiment incrédules" (Coran,4:150-151).

Donc, celui qui croira à tous les apôtres et accomplira de bonnes actions pourra bénéficier de la foi divine.

La civilité de l'homme

En étudiant les facteurs et les causes de l'apparition des communautés humaines d'autrefois, nous constatons le fait suivant: l'homme ne cherche que son propre bonheur et son propre salut et, au cours de son existence, il ne peut y parvenir qu'en s'assurant la totalité des moyens de survie; comme, d'autre part, il comprend qu'il ne peut, tout seul, ni subvenir à ses besoins ni atteindre le bonheur et le bien-être, il consent à vivre en société; en effet, ne pouvant à lui seul résoudre toutes les difficultés de la vie, il trouve que pour parvenir à ses objectifs et à la perfection, la coopération sociale se révèle être le chemin le plus adéquat. Aussi, chaque individu se charge de fournir une partie des moyens d'existence de la communauté et, de l'ensemble obtenu, chacun choisit la part qui lui revient, compte tenu de son activité et de sa position sociale. C'est ainsi que l'homme réussit à diriger et gérer son existence; c'est-à-dire, en travaillant de concert avec ses semblables, en partageant le produit social, il parvient à assurer son propre bonheur.

Un besoin: La réglementation sociale

Etant donné que le produit des activités individuelles est une sorte d'ordre social dont chacun veut disposer, il s'ensuit obligatoirement un dérangement mutuel et des heurts d'intérêts entre les hommes. Il est superflu de dire que, généralement, les intérêts matériels, engendrent divisions, oppositions, haines et détruisent affection et cordialité. Pour que l'affection liant les individus ne disparaisse pas de la société, il est nécessaire d'instaurer une série de règles dont l'observation empêche toute anarchie, tout trouble. Il est clair que sans une réglementation sociale, sans l'établissement de lois la société humaine ne peut poursuivre, même un jour, sa marche en avant. Tout naturellement, ces lois diffèrent d'un pays à l'autre, selon le niveau de, civilisation ou de barbarie des ethnies et nations, suivant le degré intellectuel et le degré d'organisation des sociétés et Etats. Mais, en aucune façon, une société ne peut vivre sans règles, sans traditions reconnues par une majorité de citoyens. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, une société dépourvue de règles et de coutumes n'a existé.

L'homme voit sa liberté limitée par la réglementation

Comme l'homme détermine librement ses actes, il tend à s'attribuer une sorte de liberté d'action "absolue", c'est-à-dire, il aspire à une liberté totale, inconditionnelle et cherche à échapper à toute tentative de limitation. Aussi il souffre de toute interdiction ou privation de liberté et ressent profondément la moindre contrainte. C'est pourquoi toute réglementation sociale, même la plus souple, s'avère opposée à l'esprit libéral de l'homme.

Toutefois, il comprend que s'il ne consent pas à cette limitation de sa liberté par les lois - contrepartie du maintien de l'ordre social -, l'anarchie peut s'emparer de la société, anéantissant toutes les libertés, détruisant la paix; ainsi, s'il s'attribue la part de quelqu'un, d'autres s'empareront de la sienne; s'il opprime et tyrannise on l'opprimera de même.

C'est pourquoi l'homme préfère abandonner une partie de sa liberté pour préserver l'autre, reconnue et défendue par les lois. C'est pourquoi il consent à la réglementation sociale.

Le point faible dans l'évolution de la réglementation

D'après ce que nous avons dit, il y a une sorte d'opposition entre le tempérament libéral de l'homme et les règles sociales; c'est-à-dire que, les lois sont pour lui des chaînes qu'il tente continuellement de briser afin de recouvrir sa liberté totale. C'est le plus grand danger qui guette de façon permanente la réglementation sociale et qui menace d'ébranler ses fondements.

Aussi, parallèlement aux règles et devoirs pratiques, on établit une série de règlements sanctionnant les contrevenants; la peur de la sanction empêche toute opposition de la part des gens, d'autant plus qu'on les encourage au respect des lois en leur promettant prime et récompense. Il est vrai que la peur de la sanction (c'est-à-dire, peur du châtiment et espoir de la récompense) aide, quelque peu, l'application des lois, mais elle ne permet pas de mettre un terme aux transgressions de la loi et d'imposer pleinement la souveraineté des lois; en effet, les lois pénales peuvent, elles aussi, être l'objet d'infractions de la part de l'homme et de sa nature libérale; car, les gens occupant une position influente peuvent, sans crainte de sanction, s'opposer publiquement aux lois ou user de leur influence pour contraindre l'appareil judiciaire à se plier à leurs vues.

De plus, même ceux qui ne possèdent pas cette emprise et ce pouvoir peuvent profiter de la

faiblesse de l'inattention des autorités publiques; ils tentent alors tantôt par une opposition voilée et indirecte, tantôt en utilisant des relations de parenté et d'amitié ou en versant des pots-de-vin à des personnes influentes, de mettre des bâtons dans les roues de la machine sociale. Les milliers de violations et de transgressions de la loi, constatées chaque jour dans les diverses sociétés humaines, n'en sont que la meilleure preuve.

La source principale des défauts de la loi

Il nous faut voir, maintenant, d'où provient le danger et comment on doit apprivoiser la nature libérale de l'homme pour qu'elle consent à l'exercice de la loi?

La source de ce danger - qui est la principale cause de la corruption sociale et que même les règlements ne parviennent pas à prévenir - relève du fait que les méthodes sociales établissant les lois ne tiennent compte que de l'ordre matériel des individus, délaissant le spirituel, les sentiments, l'intériorité de l'homme ; elles visent uniquement à maintenir un certain ordre, à équilibrer les actions de l'homme de sorte que celles-ci n'entraînent aucune divergence, aucun conflit.

Ce que la loi sociale recherche c'est le respect. Elle veut exercer son contrôle sur l'action sociale et ne se préoccupe pas des mobiles internes, sentiments personnels, raisons subjectives, ceux qui fondent, en fait, cette opposition à la loi. Pourtant, tant qu'on ne prendra pas en considération la nature libérale de l'homme et ses centaines d'autres instincts - tels que l'égoïsme, la luxure, source principale des vices, l'anarchie et le désordre s'étendront et les conflits sociaux iront, de jour en jour, en s'accentuant; en effet, les lois seront toujours menacées par l'agression d'insurgés puissants ou par le raid nocturne de voleurs sans envergure, car, finalement, tout cela relève des instincts de l'homme. Aucune loi ne peut donc s'opposer au vice ou prévenir les conflits.

La primauté de la religion sur les autres lois

Le dernier moyen social pour préserver la loi est d'établir des sanctions pénales, d'instaurer une police. Toutefois, comme nous l'avons dit, ni ces peines, ni cette police ne peuvent maîtriser la nature rebelle et les instincts agités de l'homme, c'est-à-dire, parvenir à ce que la réglementation sociale soit appliquée de façon effective.

Par contre, non seulement la religion est apte - comme les lois humaines - à maintenir l'ordre,

à châtier réglementairement les contrevenants et les rebelles mais, elle dispose aussi de moyens puissants pour briser toute force d'opposition:

1- Conséquence de la liaison instaurée par le Seigneur entre l'existence sociale et la nature divine de l'homme, la religion a attribué une responsabilité divine aux actes individuels et sociaux de l'homme. Elle considère celui-ci comme responsable devant Dieu de ses gestes et faits.

En effet, le Seigneur Tout-Puissant, grâce à Son savoir et Son pouvoir infini, tient l'homme bien en mains; Il connaît toutes ses pensées et devine tous ses secrets; rien ne Lui demeure ignoré.

La religion fait surveiller l'homme non seulement par une police visible mais, elle le contrôle par une police invisible: celle-ci située en son for intérieur, ne laisse rien échapper, récompensant et châtiant de façon irrévocable.

La parole du Tout-Puissant affirme: "Dieu voit tout ce qu'ils font" (Coran, 8:49); "Où que vous soyez, Il est avec vous. Dieu voit parfaitement ce que vous faites" (Coran, 57:4); "Dieu voit parfaitement ce que vous faites" (Coran, 11:112); "Dieu vous observe" (Coran, 4:1).

Maintenant, si nous comparons celui qui vit dans un milieu relevant de la loi avec celui évoluant dans un environnement religieux, la primauté et la supériorité de la religion nous apparaîtra très clairement; car, dans une société de croyants, chaque individu remplit ses devoirs religieux et se trouve à l'abri des mauvaises intentions des autres. Pour toutes les personnes vivant dans un tel milieu il est aisément d'user de la liberté de penser et d'agir car la confiance remplace la crainte. Ce qui n'est pas le cas avec les lois de ce monde.

La religion défend l'homme d'être soupçonneux et méfiant: "O vous, les croyants! Evitez de trop conjecturer sur autrui: certaines conjectures sont des péchés. N'espionnez pas! Ne dites pas de mal les uns des autres..." (Coran, 49:12). L'homme est en paix dans un milieu religieux; il pourra y vivre confortablement et parvenir à la félicité éternelle. Mais, dans un milieu où seule la loi humaine prévaut, où l'on commet constamment des infractions sauf si l'on sent la présence de la police, il en est tout autre.

2- Tout individu pieux sait, grâce à la religion, que sa vie ne se limite pas à ces quelques jours

passés en ce monde éphémère; après sa mort une autre vie l'attend, infinie, illimitée, s'il veut parvenir au bonheur, à la paix éternelle, il doit observer les règles religieuses que le Seigneur lui a transmis par l'intermédiaire de Ses envoyés; car, il sait que les prescriptions religieuses proviennent d'un Seigneur instruit, puissant et clairvoyant qui tient le compte des actes visibles et cachés de l'homme. Aussi, il est impossible de lui cacher une action; il est impossible de ne pas obéir au commandement de Dieu.

3- Tout individu pieux sait, grâce à ses convictions religieuses, que l'observation des règles religieuses signifie obéissance au Seigneur; même si celle-ci, étant une soumission habituelle, n'implique pour lui aucune récompense ou faveur, la générosité du Seigneur récompensera ses bonnes actions. Aussi, de ce point de vue, toute obéissance du fidèle est, en fait, une transaction conclue de plein gré; car, ce dernier concède volontairement une part de sa liberté en échange de la satisfaction du Seigneur clément et de sa future récompense.

Autrement dit, l'homme qui observe pieusement les règles et les lois religieuses réalise une bonne opération puisque son placement lui rapporte bien plus qu'un rendu; cet échange de services et de marchandises particulières lui est profitable. Par contre, l'individu qui n'est pas attaché à la religion considère l'observance des règles et lois comme un préjudice personnel. Sa nature libérale souffre d'une perte de liberté et attend le moment opportun pour briser, par un moyen quelconque, cette chaîne et recouvrir sa liberté.

Il faut préciser que la religion offre d'autres différences qui la distinguent encore plus nettement de la loi: les croyants refusent volontairement de pécher alors que ceux qui observent la loi ne le font que par peur d'être réprimés. La religion gouverne l'esprit et le corps des fidèles alors que la loi ne règne que sur le corps des citoyens. La religion commande à l'homme de façon manifeste ou implicite alors que la loi n'ordonne que d'une manière manifeste. La religion n'est pas seulement une police qui empêche de commettre des mauvaises actions mais, elle est, aussi, un maître qui enseigne à l'homme les vertus et la perfection, ce qui n'est pas le cas de la loi dont la fonction n'est que répressive.

Si l'on estime que le bénéfice que rapporte la loi est équivalent à une unité, celle de la religion dépasse les milliers d'unités; aussi, ceux qui œuvrent, pour la détruire et la remplacer par la loi, ressemblent à quelqu'un qui aurait coupé sa vraie jambe pour lui substituer une jambe de bois.

Conclusion :

De ce qui précède, on déduit que la religion est la voie sublime, la meilleure méthode pour organiser la société et obliger les gens à respecter les lois sociales.

Les autres tentatives et solutions

Les pays sous développés, qui, au cours du dernier siècle, ont voulu s'engager dans la voie du progrès et de l'élévation ont sombré dans barbarie et le malheur. Cela est du au fait qu'ils n'ont pas pris en considération - même s'ils reconnaissaient la réglementation sociale - les défauts, les points faibles de la loi et refusé de recourir à la puissance de la religion. Par contre, les nations développées et industrielles du monde qui ont relevé les défauts des lois se sont mises à rechercher des solutions, des voies nouvelles afin d'éviter l'échec décisif de ces lois. Ces nations éduquent et forment les citoyens d'une telle manière que lorsque ces derniers s'engagent dans la vie active ils considèrent la loi comme une chose sacrée et inviolable.

Ce type d'éducation permet à la loi de s'appliquer et d'assurer, largement, le bonheur de la société. Il faut savoir que les idées et opinions sur lesquelles se fondent ce type de formation sont de deux sortes:

1- Les opinions et croyances telles l'humanisme, la bonté, la pitié vis-à-vis des faibles; ces idées basées sur le bon sens, la réalité, proviennent, sans aucun doute, des religions célestes; jadis, bien avant que les sociétés développées n'apparaissent, la religion invitait les gens à suivre ces principes. Aussi, le bonheur et la prospérité qu'on constate dans les sociétés industrielles résultent de ces opinions et, en dernier ressort, de la religion.

2- Les opinions et croyances basées sur la superstition, les chimères et les sornettes par exemple, on suggère à des individus que s'ils souffrent ou meurent pour la patrie, leurs noms resteront gravés en lettres d'or dans les pages de l'histoire. Ce genre d'opinions chimériques a des effets pratiques et, parfois positifs. Une personne persuadée par de telles suggestions peut même être conduite à faire la preuve de son héroïsme sur les champs de bataille et anéantir de nombreux ennemis, mais les désavantages sont nettement plus nombreux. En effet, elles inculquent à l'homme un esprit superstitieux et lui ôtent son bon sens, ses dispositions réalistes. Car, pour les gens qui ne croient pas au Jugement dernier et identifient la mort au néant, la vie éternelle et la félicité dans l'au-delà n'ont aucune signification.

L'homme, de par sa nature et son essence divine, a besoin d'une religion. Car, au cours de sa vie, il œuvre continuellement pour réaliser son bonheur, recherchant divers motifs pour justifier ses buts. Assurément, il cherche dans sa quête une raison efficace et sûre qui le fasse triompher et non échouer; or, dans l'univers naturel, on ne peut pas trouver une motivation dont l'effet soit permanent, une raison irréfutable. Le fait même que l'homme, de par sa nature, recherche une raison assurant son bonheur, un appui indestructible sur lequel il puisse bâtrir son existence et trouver une paix intérieure, relève de la religion. En effet, seule Tout Puissant possède une telle volonté invisible, indéfectible. La seule méthode de vie qui soit reliée au Très-Haut, qui relève de Dieu, est l'Islam.

On peut donc dire que l'aspiration instinctive de l'homme est une des meilleures raisons prouvant les trois fondements de la religion (Unicité divine - Prophétie - Résurrection); parce que la compréhension innée, propre à la structure spécifique de l'homme, ne se trompe jamais.

Par exemple, l'homme perçoit clairement la signification de l'amitié par rapport à celle de l'animosité; ou encore, il ressent bien ce qui différencie la soif de la désaltération.

Il est vrai que, parfois, l'homme souhaiterait avoir les ailes d'un oiseau pour pouvoir voler, ou être une étoile dominant les cieux. Toutefois, du fond de son cœur l'homme aspire à acquérir un soutien réel pour son bonheur, à atteindre la paix totale dans une vie véritablement humaine; et, tant qu'il vivra, cette idée le poursuivra. S'il n'y avait pas une raison invincible (Dieu) gouvernant l'univers de l'existence, l'homme avec sa nature simple n'y aurait pas aspiré; et, s'il n'y avait pas une paix absolue et non relative (propre au monde serein de l'au-delà) ainsi qu'une voie religieuse véritable (transmise à nous par la prophétie), cette aspiration n'aurait pu se dessiner dans le cœur de l'homme.